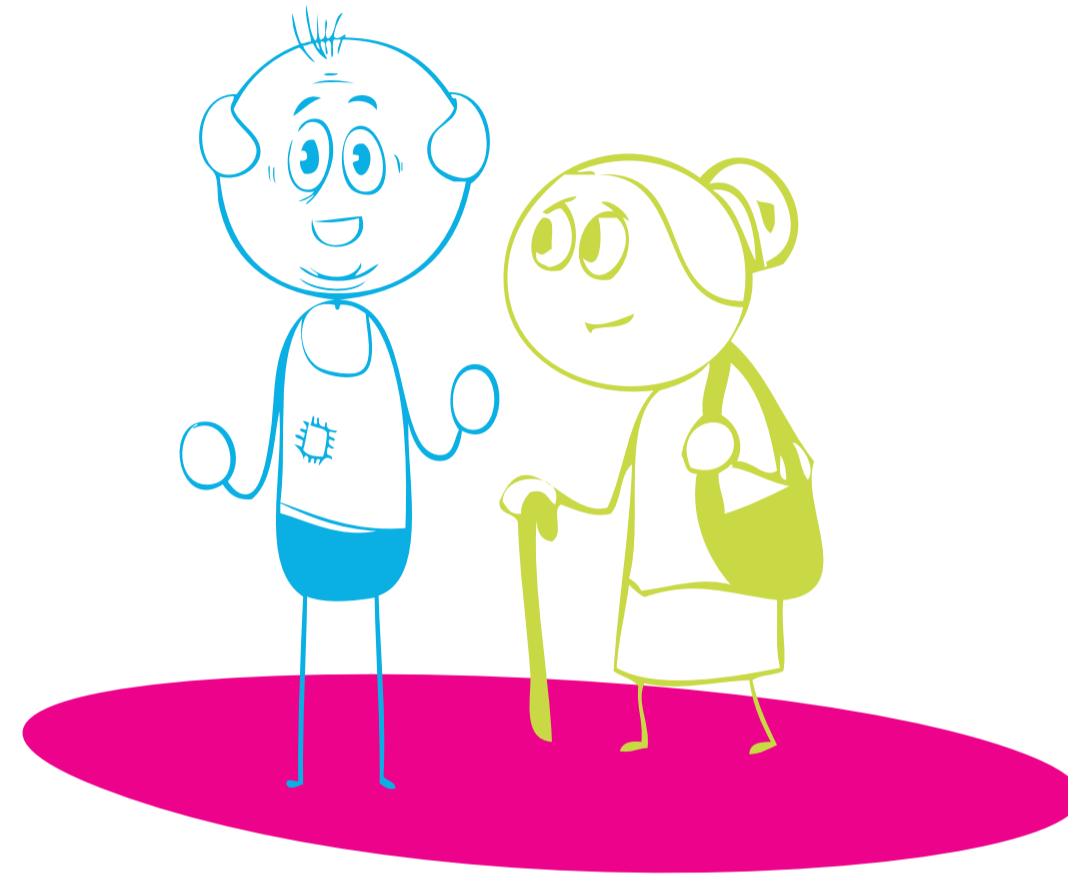
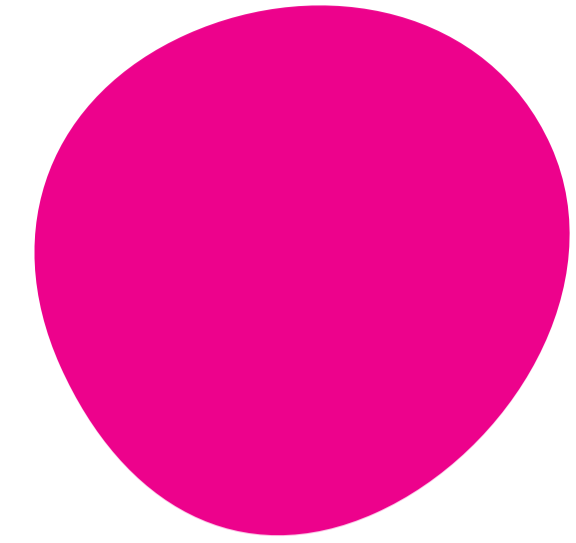




**MAIA**  
Normandie

L'intégration des acteurs  
pour l'autonomie  
des personnes âgées



**MAIA**  
Normandie

L'intégration des acteurs  
pour l'autonomie  
des personnes âgées

*Soutien à domicile*  
*Intégration*  
*Qualité de vie*  
*Personnes âgées*  
*Coordination intensive*  
*Accompagnement adapté*  
*Proximité* **Respect**  
*Planification*

**La gestion de cas**



## La gestion de cas

La gestion de cas est un mode d'accompagnement global, intensif et au long cours pour les séniors en situations complexes dont le souhait de vivre à domicile est compromis par le cumul de plusieurs problématiques.

Sollicité par des professionnels, l'accompagnement de ces situations complexes répondent à des critères fixés au niveau national par la CNSA\* :

*Problème d'autonomie fonctionnelle, décisionnelle ; problème relevant du champ médical ; aides et soins insuffisants et/ou inadaptés ; personne dans l'entourage pour mettre en place et coordonner de façon intensive et dans la durée les réponses aux besoins.*

*\* L'étude de chaque situation se fait en équipe afin de valider l'orientation vers la gestion de cas ou de proposer une réorientation.*

### Les objectifs :

- ➔ **Améliorer la qualité de vie au domicile** en favorisant l'autonomie de la personne dans le respect de ses choix, valeurs et habitudes de vie.
- ➔ **Repérer et éviter les ruptures de parcours de vie et de santé** afin de garantir une articulation efficace entre les secteurs du sanitaire, social et médico-social.
- ➔ **Veiller à la coordination** des aides et les différents services en place de manière concertée et en lien avec le médecin traitant.
- ➔ **Développer l'intégration des services** d'aide et de soins en créant un partenariat coresponsable.



## Le gestionnaire de cas

Professionnel issu de champs pluridisciplinaires (sanitaire, social, paramédical...), le gestionnaire de cas est engagé dans une démarche de formation continue, spécifique, dédiée à la gestion des situations complexes (coordonnateur de soins en gérontologie).

**Le gestionnaire de cas est référent de proximité et porte-parole pour la personne et son entourage.**

Intervenant uniquement dans un cadre légal défini<sup>1</sup>, il favorise la communication et la co-responsabilité entre les acteurs qui interviennent auprès de la personne âgée.

### Le mode d'intervention :

- ➔ En recherchant l'adhésion de la personne aux décisions la concernant.
- ➔ En réalisant une évaluation multidimensionnelle de la situation et en analysant les besoins (sur les champs sanitaire, social médico-social et environnemental), avec l'appui des expertises professionnelles et non professionnelles.
- ➔ En proposant et planifiant les interventions nécessaires en concertation avec l'ensemble des professionnels et en s'appuyant sur les ressources existantes du territoire.
- ➔ En veillant à la continuité des services mis en place avec une réévaluation régulière.
- ➔ En apportant une réponse flexible, continue et adaptée à l'évolution des besoins et des attentes de la personne.
- ➔ L'accompagnement par un gestionnaire de cas n'engendre aucun coût financier direct pour la personne et ses proches.

<sup>1</sup>Arrêté du 8 novembre 2012 relatif aux référentiels d'activités et de compétences : Art L113-3 CASF ; Code de la santé publique ; Décret n°2011-1210 du 29 septembre relatif au cahier des charges MAIA.